



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-34

Séance du 02 juillet 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois,
l'Université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 22

Nombre de vote pour: 22

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Brigitte BUFFARD-MORET informe les membres de la CFVU que cette convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois, l'Université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune permettra aux étudiants de la classe préparatoire « Egalité des chances » aux concours des écoles supérieures d'art dramatique, inscrits en parallèle à l'Université d'Artois ou à l'UPJV de :

- bénéficier d'une validation totale ou partielle de l'UE de français obligatoire (DAEU)
- valider jusqu'à 60 crédits ECTS et poursuivre leurs études en licence Arts du Spectacle (L1-L2 Arts du Spectacle)
- valider jusqu'à 60 crédits ECTS et obtenir leur licence ou poursuivre leurs études en licence pour obtenir les crédits ECTS manquants (L3 Arts du Spectacle)
- valider jusqu'à 20 crédits ECTS (M1 et M2 Arts de la Scène et du Spectacle Vivant)

M. le président soumet au vote la convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois, l'Université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 02 juillet 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE TRIPARTITE

LA COMÉDIE DE BÉTHUNE, Centre Dramatique National Hauts-de-France, sise 138 rue du 11 novembre, CS 70631, 62400 Béthune cedex, Tel : 0321632919 ; N° SIRET : 38449251800020; Code APE : 9001 Z, représentée par Mme Cécile BACKES, en sa qualité de Directrice,

Et

L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche sise Chemin du Thil 80025 Amiens Cedex, Tel : 03 22 82 40, 40, N° SIRET : 198 013 443 000 17, Code APE : 8542 Z, représentée par Monsieur Mohammed BENLAHSEN en sa qualité de Président, agissant plus particulièrement pour son UFR d'Arts et son service de Formation Continue à l'Université,

Et

L'UNIVERSITE D'ARTOIS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 9 rue du Temple, B.P. 10665, 62030 Arras cedex, représentée par Monsieur Pasquale MAMONNE, en sa qualité de Président, agissant plus particulièrement pour son UFR de Lettres et Arts et son service de Formation Continue à l'Université,

Il est conclu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Comédie de Béthune, qui met en place une classe préparatoire « Egalité des Chances » aux concours des écoles supérieures d'art dramatique, l'UFR Arts de l'université de Picardie Jules Verne et l'UFR Lettres et Arts de l'Université d'Artois qui dispensent, toutes deux, des formations en arts de la scène, ainsi que les services de formation continue de l'Université de Picardie Jules Verne et de l'Université d'Artois qui dispensent le DAEU.

Article 2 : Mise en place de la classe préparatoire par la Comédie de Béthune

Ce projet s'inscrit dans le programme « Egalité des Chances » porté par la Comédie de Béthune à l'échelle régionale. Il constitue un projet innovant en matière d'éducation artistique et d'ouverture à la mixité culturelle et sociale ; il présente des perspectives de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi pour la jeunesse, ainsi qu'une dimension importante en matière d'apprentissage de la maîtrise des textes et de la lecture publique.

Les cours se déroulent à la Comédie de Béthune. La formation se déroule sur une durée de dix mois (de septembre à juin), à raison de 7 à 8 heures de cours par jour.

Le programme se fonde sur une expérience immersive dans la vie artistique et culturelle d'un théâtre, et sur un enseignement disciplinaire. Le programme pédagogique de la classe préparatoire est joint en annexe 1 (cours, volume, objectifs pédagogiques, etc.)

La classe préparatoire disposera des instances de suivi suivantes :

Comité de suivi : Ministère de la Culture, DRAC Hauts-de-France, Conseil Régional Hauts-de France, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté de l'Agglomération Béthune-Bruay, Lys Artois Romane.

Conseil Pédagogique : artistes confirmés et artistes-pédagogues de la classe, coordinateur artistique de la classe, Université de Picardie Jules Verne, Université d'Artois, Comédie de Béthune.

Equipe pédagogique : artistes-pédagogues et enseignants des universités partenaires

Article 3 : Inscription en parallèle à l'université

Les universités et la Comédie de Béthune mettent en place un comité de sélection des élèves-étudiants dans lequel figure la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université d'Artois ainsi que la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université de Picardie Jules Verne. Ce comité sélectionne les élèves-étudiants autorisés à s'inscrire en classe préparatoire à la Comédie de Béthune, et en parallèle, en licence ou master arts du spectacle ou en DAEU, dans une des deux universités, en fonction de la demande et du parcours antérieur de chaque élève-étudiant avec comme condition minimum :

- Minimum 20 ans et deux années d'interruption d'études, ou plus de 24 ans pour une inscription en DAEU
- Obtention du baccalauréat pour intégrer une L1
- Validation de 60 ECTS d'une licence Arts du spectacle (ou équivalent) pour intégrer une L2
- Validation de 120 ECTS d'une licence d'arts du spectacle (ou équivalent) pour intégrer une L3
- Validation d'une licence arts du spectacle (ou équivalent) et entretien préalable pour intégrer un M1
- Validation de 60 ECTS d'un master arts du spectacle (ou équivalent) et entretien préalable pour intégrer un M2

La classe préparatoire faisant l'objet d'une procédure de recrutement par la Comédie de Béthune l'inscription par « Parcoursup » ou « eCandidat » n'est pas une obligation pour les candidats.

Les élèves-étudiants devront fournir un dossier d'inscription et régler les droits d'inscription afférents (droits de scolarité et Contribution Vie Etudiante et des Campus auprès du CROUS pour les inscrits en formation initiale / droits d'inscription au diplôme pour les inscrits en formation continue).

Les universités éditeront une carte d'étudiant qui donnera accès à tous les services universitaires (bibliothèque, culture, SUAPS...).

Article 4 : Validation des études

Une commission de validation des études mixte est mise en place. Elle est composée d'enseignants de l'Université d'Artois et de l'Université de Picardie Jules Verne et de professionnels enseignants de la Comédie de Béthune, et elle est présidée, en alternance, une année sur deux, par un enseignant de l'Université d'Artois ou un enseignant de l'Université de Picardie Jules Verne.

Elle est chargée d'examiner les dossiers des étudiants inscrits en classe préparatoire à la Comédie de Béthune et en DAEU, en Licence (1, 2 ou 3) ou en Master (1 ou 2) dans les universités partenaires, qui sont candidats à une poursuite d'études à l'université, et de valider, le cas échéant, les équivalences des modules de formation DAEU ou en attribuant les ECTS correspondant à leur année d'inscription en arts du spectacle (maximum 60 ECTS).

Les élèves-étudiants pourront :

- S'ils sont inscrits en DAEU pendant l'année de la classe préparatoire, bénéficier d'une validation totale ou partielle de l'Unité d'Enseignement (module) de français obligatoire.
- S'ils sont inscrits en Licence 1 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et poursuivre ainsi leurs études en Licence 2 Arts du spectacle ou bénéficier d'une validation partielle d'ECTS.
- S'ils sont inscrits en Licence 2 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et poursuivre ainsi leurs études en Licence 3 Arts du spectacle ou bénéficier d'une validation partielle d'ECTS.
- S'ils sont inscrits en Licence 3 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et obtenir leur Licence ou poursuivre leurs études en Licence 3 pour valider les crédits ECTS manquant à la validation de la Licence.
- S'ils sont inscrits en Master 1 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, bénéficier d'une validation partielle d'ECTS (jusqu'à 20ECTS).

- S'ils sont inscrits en Master 2 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, bénéficier d'une validation partielle d'ECTS (jusqu'à 20ECTS).

En cas de validation partielle d'ECTS, la progression en Licence ou en Master s'effectuera en conformité des règles de progressions votées dans les conseils de chaque université.

Article 5 : Communication

Chacune des parties s'engage à présenter dans ses documents officiels de communication sur ses formations le présent partenariat.

Article 6 : Durée, révision, résiliation

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et jusqu'au 31 août 2025.
Toute prolongation devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une nouvelle convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

En cas d'inexécution ou de violation par l'une des parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. Dans tous les cas, la résiliation ne prendra effet qu'à l'issue de l'année universitaire en cours, les engagements vis-à-vis des élèves seront menés jusqu'au terme de l'année débutée.

Article 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable de conciliation dans les deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait à Béthune, le 20 mai 2021

Pour la Comédie de Béthune
Cécile BACKES, Directrice

Pour l'Université de Picardie Jules Verne
Mohammed BENLAHSEN, président

Pour l'Université d'Artois
Pasquale MAMONNE, président

Annexe 1 : Contenu pédagogique – Classe préparatoire – Comédie de Béthune

Objectifs

Préparer des jeunes issus de la diversité géographique, sociale et culturelle, aux concours d'entrée des écoles supérieures de théâtre.

Cette préparation passe par plusieurs axes :

- enseignement des fondamentaux de la pratique théâtrale
- découverte de pratiques diversifiées (master class, temps d'ouverture, parcours culturel)
- préparation aux concours (travail de scènes)
- accompagnement dans le choix de l'école visée
- accompagnement et orientation en cas d'échec
- équilibre entre travail de groupe et développement de l'espace individuel et de l'identité artistique
- inscription dans un parcours scolaire en construction

Déroulé

Formation de 10 mois, de septembre à juin (36 semaines par an) à raison de 31 à 35 heures par semaine se déroulant à Béthune principalement dans les locaux de la Comédie de Béthune et plus particulièrement au Studio théâtre équipé d'une salle de classe modulable, d'un plateau de théâtre, d'un espace de documentation et d'outils informatiques.

Les deux premiers mois de la formation seront consacrés à la constitution du groupe (travaux collectifs, cohésion du groupe), aux diverses approches du métier de comédien (travail sur la présence, l'espace scénique, le corps, la voix, l'approche du texte).

Dès novembre et jusqu'à avril, parallèlement aux enseignements réguliers, il s'agira pour les élèves-étudiants d'élaborer, avec l'appui de l'équipe pédagogique, un ensemble de propositions individuelles, en vue de la préparation des concours.

A partir du mois de mai, il s'agira, avec les élèves-étudiants de préparer la suite de leur parcours et de finaliser le parcours de validation entamé dans cette perspective (période d'orientation active).

Instances de suivi et modalités d'évaluation

Comité de suivi : Ministère de la Culture, DRAC Hauts-de-France, Conseil Régional Hauts-de-France, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté de l'Agglomération Béthune-Bruay, Lys Artois Romane.

Conseil Pédagogique : artistes-pédagogues intervenant régulièrement au sein de la classe, coordinateur artistique de la classe, Université de Picardie Jules Verne, Université d'Artois, Comédie de Béthune.

Equipe pédagogique : artistes-pédagogues et enseignants des universités partenaires

Le nombre de candidats à l'entrée de la classe préparatoire, le nombre d'élèves-étudiants intégrant une école supérieure, la diversité des candidatures et des entrées en classe préparatoire, l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude à 3 ans après le suivi de la classe préparatoire seront autant d'indicateurs de réussite du projet.

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à 6 à 12 jeunes de la région Hauts-de-France, âgés de 18 à 25 ans, résidents les Hauts-de-France et sur conditions de ressources (non imposable).

Des journées d'entrée seront mises en place et permettront de sélectionner les jeunes qui intégreront la classe préparatoire. La capacité à travailler en groupe (nécessité du cadre collectif), la motivation à s'engager dans le parcours, l'esprit d'ouverture et de curiosité, ainsi que les aptitudes artistiques seront les critères privilégiés du jury.

Journées d'entrée

Ces journées d'entrée seront menées par un jury, chargé de sélectionner les candidats à la classe préparatoire et formé d'enseignants réguliers.

Il s'agira d'auditions qui se décomposeront en deux temps distincts :

- 1 journée de travail avec les membres du jury
- 1 entretien de 20 minutes sur les motivations du candidat

La journée de travail pourra comprendre :

- un temps de présentation du programme pédagogique comprenant la présentation des parcours scolaires parallèles (université, DAEU, etc.)
- un temps de travail collectif avec les intervenants
- un temps de travail collectif dirigé qui pourra mener à une courte présentation au jury

Contenu

1. Coordinateur artistique

La classe préparatoire s'appuie sur une enseignante référente, coordinatrice artistique : Fanny Chevallier. Son rôle est d'accompagner chaque élève-étudiant dans la construction de sa propre identité artistique, en identifiant ses forces et faiblesses.

Elle intervient régulièrement sur le travail d'interprétation et organise ses interventions en prenant appui sur la diversité des élèves-étudiants pour créer des dynamiques collectives.

La coordinatrice artistique sera amenée à observer les élèves-étudiants au travail, en assistant à certains cours d'autres enseignants, afin d'assurer un suivi artistique individuel de chaque élève-étudiant.

Enfin, des temps d'échanges individuels sont institués dans le parcours scolaire :

- après 2 ou 3 mois (en fonction du calendrier) de formation afin de s'assurer de l'engagement de chaque élève-étudiant et de les accompagner dans le choix de leurs scènes de concours
- après 4 ou 5 mois (en fonction du calendrier) afin de les accompagner dans leur autonomie de travail
- entre les premiers et second tours des concours dans le but de les (re)motiver en cas d'échecs ou de les aider à (ré)affirmer leur choix d'école
- après les derniers tours des concours, afin d'envisager l'après classe préparatoire avec chacun d'eux.

2. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'artistes-pédagogues confirmés, issus du territoire régional et du territoire national. Elle est également composée d'enseignants des deux universités partenaires (université de Picardie Jules Verne et université d'Artois).

On distingue dans cette équipe pédagogique, les enseignants réguliers qui dispensent les cours réguliers – fondamentaux et théorie - et les artistes invités qui interviennent ponctuellement dans la formation.

Les enseignants réguliers, au-delà des missions d'enseignement qui leurs incombent, ont également vocation à participer à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du contenu pédagogique, au sein du conseil pédagogique.

3. Inscription dans un parcours scolaire

Chaque élève-étudiant sera inscrit en parallèle, de la classe préparatoire, dans un parcours scolaire en fonction de son parcours antérieur :

- pour les titulaires du baccalauréat, en licence arts du spectacle à l'Université de Picardie Jules Vernes ou à l'Université d'Artois (en première, deuxième ou troisième année) ;

- pour les titulaires d'une licence ou d'un master 1, en master arts du spectacle à l'Université de Picardie Jules Vernes ou à l'Université d'Artois (en première ou deuxième année) ; après entretien préalable ;

- pour les non-titulaires du baccalauréat, âgés de 20 ans minimum et sortis du système scolaire depuis plus de deux ans, en parcours DAEU à l'Université de Picardie Jules Vernes ou à l'Université d'Artois ;

- pour les non-titulaires du baccalauréat ne remplissant pas les conditions pour le parcours DAEU, en candidat libre au bac via le CNED.

Il sera alors possible pour chaque élève de valider tout ou partie du parcours scolaire entamé.

4. Attendus

Les contenus de la formation visent l'acquisition de compétences clefs, nécessaires à chaque élève-étudiant pour développer une pratique autonome et personnelle :

- Se concentrer
- Maîtriser la liaison entre langage verbale et langage corporel
- Lire, dire et analyser un texte
- Occuper le plateau seul ou à plusieurs, avec ou sans texte (écoute de soi et des autres)
- Faire exister une œuvre devant un public
- Ecouter ses collaborateurs et se situer au sein d'un groupe
- Découvrir, conscientiser et approfondir son geste artistique
- Exprimer et défendre ses choix personnels et artistiques
- Regarder et analyser une œuvre d'art
- Gérer ses appréhensions

INTERPRETATION		Enseignants réguliers : Fanny Chevallier / Alexandre Lecroc-Lecerf / Laurent Hatat / François Clavier		Nbre d'heures dans l'année	
Thème		Enjeux		Objectifs	
Le théâtre, une approche collective	Constituer le groupe, travailler sur le collectif, l'écoute, l'espace au plateau.	*Occuper le plateau seul ou à plusieurs, avec ou sans texte (écoute de soi et des autres) *Ecouter ses collaborateurs et se situer au sein d'un groupe	40 H		
L'approche des textes des répertoires classiques et contemporains	Donner de la matière aux élèves pour les rendre autonome sur le choix des scènes. Nourrir leur imaginaire théâtral et littéraire. Entrer dans le jeu et l'interprétation. Travailler l'improvisation avec ou sans texte, avec ou sans thème	*Découvrir, lire et dire un texte	54 H		
L'acte de création	Recherche et construction de l'identité artistique Engager la place de chacun comme regard extérieur Impulser le travail en autonomie Accompagner le travail pour les scènes de concours par la lecture et l'expérimentation au plateau	*Découvrir, conscientiser et approfondir son geste artistique *Exprimer et défendre ses choix personnels et artistiques *Savoir être force de proposition et accompagner ses partenaires	50 H		
Les scènes de concours (dont les parcours libres)	Préciser et dégager les enjeux dramatiques Développer les appuis de jeu S'engager collectivement (réplique, scènes doubles, regards extérieurs) Développer le travail en autonomie Gagner en précision dans le re-jeu Confronter les propositions à de nouveaux regards (concours libres)	*Lire, dire, analyser et jouer un texte *Exprimer et défendre ses choix personnels et artistiques *Savoir être force de proposition et accompagner ses partenaires	450 H		
Elaboration d'une présentation publique	Travailler sur une œuvre dans la durée Mettre en lien corps, espace, textes, partenaires, accessoires Consolider les acquis par la répétition Se confronter à un public	*Faire exister une œuvre devant un public *Lire, dire, analyser et jouer un texte *Ecouter ses collaborateurs et se situer au sein d'un groupe	150 H		
				NOMBRE D'HEURE EN INTERPRETATION	
				744 H	

CORPS		Enseignants réguliers : Aurélie Mouilhade, Pascaline Verrier		Nbre d'heures dans l'année	
Thème		Eenjeux		Objectifs	
Corps et mouvement	Exploration anatomique du corps Travail autour du poids du corps, de la verticalité dans l'équilibre et le déséquilibre Travail au sol (lâcher prise) Exploration des différentes qualités de mouvement Travail autour des points moteurs du mouvement, ce qui l'initie		*Découvrir et maîtriser sa propre perception de son corps (comprendre ce qu'on demande et ce qu'on peut faire) *Développer l'intelligence de son corps *Gérer ses appréhensions		
	Espace	Exploration de l'espace proche, périphérique et lointain et des différents niveaux (sol, demi-niveau, debout) Travail du regard	*Conscientiser ses gestes *Occuper le plateau seul ou à plusieurs (écoute de soi et des autres)		110 H
Improvisation, composition, personnalité	Utiliser ses acquis et son imaginaire pour improviser et structurer une partition chorégraphique. Amener chaque personne à se servir de sa propre personnalité, de son imaginaire et développer sa créativité Travail du groupe, de son écoute, de son énergie, travail individuel et en duo		*Conscientiser ses gestes *Développer son langage corporel		
	Etude du corps en mouvement : pratique du Body Mind Centring	Travail sur l'anatomie et la physiologie du corps Exploration des processus moteurs du développement de l'enfant Travail sur les perceptions (de soi, des autres, de l'espace) Distinguer puis conscientiser les états de corps et d'esprit Travail sur l'état de présence (capacité à s'engager) Travail sur la respiration (chemin anatomique) Transmission des outils pour rendre les élèves autonome dans leur pratique	*Découvrir et maîtriser sa propre perception de son corps (comprendre ce qu'on demande et ce qu'on peut faire) *Développer l'intelligence de son corps *Développer sa disponibilité corporelle *Maîtriser sa respiration *Se concentrer *Gérer ses appréhensions		110 H
		NOMBRE D'HEURES CORPS		220 H	

Enseignants réguliers : Cécile Backès, Mariette Navarro			Nbre d'heures dans l'année
TEXTES ET ECRITURES CONTEMPORAINES	Thème	Enjeux	Objectifs
Lecture "pur"	Lecture à voix haute Analyse de l'écriture et la langue Questionnement sur le statut de la parole, du personnage des situations et la poétique qui en résulte		*Découvrir les textes du répertoire contemporain *Lire, dire et analyser un texte *Ancrer son travail d'acteur dans la langue et la rythmique d'un texte dramatique ou littéraire, pour développer son jeu *Découvrir les textes du répertoire contemporain
	Le contexte de création : du texte au plateau	Situer la création des textes Aborder la création des textes, interroger les mises en scènes Rechercher les outils dramaturgiques Reconstituer la démarche dramaturgiques	*Analyser des oeuvres *Elargir sa culture générale théâtrale
	Ecriture	Echos et résonances d'écriture Faire émerger des thématiques propre aux élèves Accompagner le geste artistique	*S'exercer au travail d'écriture pour cerner sa propre identité artistique
NOMBRE D'HEURES TEXTES ET ECRITURES			
60 H			
OUVERTURE CULTURELLE			
Enseignants ponctuels : artistes invités et intervenants universitaire NB : les enseignants évoqués ici sont intervenus en 2019-2020			
Thème	Enjeux	Objectifs	Nbre d'heures dans l'année
Pratiques diversifiées	Travail vocal avec Perrine Cutzach -> thème reconduit d'une année sur l'autre, nouvelle enseignante en 2020-2021, Anne Fisher Appréhender et maîtriser l'alexandrin avec Cécile Gérard -> thème reconduit en 2020-2021	*Maîtriser et protéger sa voix *Développer ses capacités vocales *Maîtriser la spécificité d'une langue	40 H 35 H
	Danse avec Marie-Laure Caradec -> nouvelle thématique pour 2020-2021 : Mémoire, autonomie et geste artistique avec Olivier Veillon	Objectifs généraux (complétés chaque année en fonction de la thématique) : *Ecouter ses collaborateurs et se situer au sein d'un groupe *Développer sa disponibilité d'interprète *Savoir être force de proposition et accompagner ses partenaires	35 H
Théories et pratiques de la scène (enseignements coordonnés par deux référents universitaires : Marion Boudier et Sandrine Lepors)	Histoire des conditions de représentation	*Identifier les principales pratiques théâtrales passées et contemporaines	100 H
	Théorie de l'acteur	*Acquérir les outils de compréhension des textes et des oeuvres	
	Dramaturgie (processus de création et écritures de plateau) Théâtre et autres arts Approches méthodologiques	*Développer une réflexion critique sur les arts du spectacle *Elargir sa culture générale	
Exercice du regard	Parcours spectateur composé de 25 à 30 propositions/an à la Comédie de Béthune et sur le territoire des Hauts-de-France	*Exprimer et défendre ses choix personnels et artistiques *Regarder et analyser une oeuvre d'art	Non quantifiable
	NOMBRE D'HEURE OUVERTURE CULTURELLE		210 H

PARCOURS PARALLELE CLASSE PREPARATOIRE
DOCUMENT DE CADRAGE

GENERAL

Comité de sélection : Les universités et la Comédie de Béthune mettent en place un comité de sélection des élèves dans lequel figure la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université d'Artois ainsi que la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université de Picardie Jules Verne.

Ce comité sélectionne les élèves-étudiants autorisés à s'inscrire dans le parcours universitaire parallèle en veillant au respect des conditions minimums spécifiées dans la convention de partenariat.

Commission de validation : Une commission de validation des études mixte est mise en place. Elle est composée d'enseignants de l'Université d'Artois et de l'Université de Picardie Jules Verne et de professionnels enseignants de la Comédie de Béthune, et elle est présidée, en alternance, une année sur deux, par un enseignant de l'Université d'Artois ou un enseignant de l'Université de Picardie Jules Verne.

Elle est chargée d'examiner les dossiers des étudiants inscrits en classe préparatoire à la Comédie de Béthune et en DAEU, en Licence (1, 2 ou 3) ou en Master (1 ou 2) dans les universités partenaires, qui sont candidats à une poursuite d'études à l'université, et de valider, le cas échéant, les équivalences des modules de formation DAEU ou en attribuant les ECTS correspondant à leur année d'inscription en arts du spectacle (maximum 60 ECTS).

DAEU

*Pré-requis : non titulaire du baccalauréat, en rupture scolaire depuis 24 mois au minimum.

*Inscription administrative Artois : Inscription au diplôme uniquement et donc paiement des droits d'inscription au diplôme. L'élève ne suivant pas les cours de l'Université, il ne s'acquitte pas de frais de formation en sus.

Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Inscription au diplôme uniquement et donc paiement des droits d'inscription au diplôme. L'élève ne suivant pas les cours de l'Université, il ne s'acquitte pas de frais de formation en sus.

Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : l'enseignant qui mène le module « méthodologie » en fin d'année doit se mettre en lien avec le service formation continue de l'université concernée pour affiner et vérifier que le ou les élèves concernés maîtrisent les attendus

Licence 1

*Pré-requis : baccalauréat

*Inscription administrative Artois : Licence 1 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune.
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Licence 1 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune.
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : selon volonté de poursuites d'études de l'élève, axer les séances méthodologiques sur un travail d'exercices critiques, liés aux attendus pour un passage en L2

Licence 2

*Pré-requis : soit validation L1 arts du spectacle / soit validation d'une autre L1, sous réserve d'avis du référent universitaire au regard du dossier pour inscription en L2 (principe de VAA)

*Inscription administrative Artois : Licence 2 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Licence 2 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : selon volonté de poursuites d'études de l'élève, axer les séances méthodologiques sur un travail d'exercices critiques, liés aux attendus pour un passage en L3

Licence 3

*Pré-requis : soit validation L2 arts du spectacle / soit validation d'une autre L2, sous réserve d'avis du référent universitaire au regard du parcours antérieur pour inscription en L3 (principe de VAA)

*Inscription administrative Artois : Licence 3 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Licence 3 Arts du Spectacle, mention Comédie de Béthune
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : selon volonté de poursuites d'études de l'élève et de son parcours antérieur, axer les séances méthodologiques sur l'initiation à la recherche

Master 1

*Pré-requis : validation d'une Licence 3 Arts du spectacle et demande de l'étudiant liée à une thématique de recherche et donnant lieu, avant confirmation de l'inscription, à un entretien avec le futur directeur de recherche.

*Inscription administrative Artois : Master 1 Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours écriture et processus de création scénique
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Master 1 Arts de la scène et du spectacle vivant
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : nécessité d'un cursus en deux ans. Possibilité de validation partielle (jusqu'à 10 ECTS par semestre).

Les élèves concernés sont accompagnés par un enseignant référent de l'Université de rattachement avec comme objectif de rendu :

- Dans l'année : rendu de travaux 3 travaux écrits (afin de commencer à constituer un corpus de recherche)
- Fin d'année : rendu par l'élève d'un pré-mémoire en cours d'élaboration répondant aux attentes du directeur de recherche

Master 2

*Pré-requis : validation d'un Master 1 Arts du spectacle et demande de l'étudiant liée à une thématique de recherche et donnant lieu, avant confirmation de l'inscription, à un entretien avec le futur directeur de recherche.

*Inscription administrative Artois : Master 2 Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours écriture et processus de création scénique
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Inscription administrative Picardie-Jules Vernes : Master 2 Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Recherche et création
Transmission des dossiers d'inscription et pièces complémentaires via la responsable pédagogique Egalité des Chances de la Comédie de Béthune.

*Attendus et validations : nécessité d'un cursus en deux ans. Possibilité de validation d'une partie des enseignements de Master 2 (jusqu'à 10 ECTS par semestre), mais nécessité d'une deuxième année en Master 2. Cette année de « double cursus », doit permettre à l'élève de penser son année au sein de la Comédie comme un espace de recherches et d'expérimentation qui se prolongera, lors d'une deuxième année en Master 2.

En fin d'année : rendu par l'élève d'un mémoire en cours d'élaboration répondant aux attentes du directeur de recherche